

CHEZ NOUS



à Sarroux-Saint Julien



BULLETIN MUNICIPAL N° 11

DÉCEMBRE 2021

ÉDITO

Les traditionnelles fêtes de Noël et du Nouvel an vont venir rythmer la fin de l'année 2021 qui approche à grands pas. Elles sont synonymes de convivialité, de joie, de bonheur et de retrouvailles avec vos proches. Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires, surtout dans ce contexte incertain. Je vous souhaite sincèrement le meilleur, entourés des vôtres.

La pandémie de Covid-19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. A ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement, nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes. Je souhaite remercier la population qui dans une large majorité respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen ; vous faites preuve d'une grande capacité de résilience ! Continuez à prendre soin de vous et des vôtres, préserver sa santé est indispensable.

En termes de travaux structurants, le chantier du cabinet médical, tiers lieu et espace de coworking évolue progressivement. Le futur bâtiment prend forme. Les travaux intérieurs vont bientôt démarrer. Le calendrier de ce chantier est serré mais sera respecté. La réalisation de ce projet revêt un caractère incontournable, il va insuffler une nouvelle dynamique à notre commune et plus particulièrement au bourg de Saint-Julien.

Comme vous le savez, la municipalité actuelle mène une politique ambitieuse dans différents domaines. Les élus du Conseil municipal ont souhaité mettre l'accent sur le développement des services auxquels nous souhaitons donner une autre dimension.

Concernant le tourisme, nous allons enfin voir l'aboutissement de la réhabilitation du site de Saint-Nazaire, les travaux devraient commencer à l'automne 2022 pour des raisons d'impact environnemental.

L'année 2021 touche déjà à sa fin et la pandémie n'est toujours pas vaincue et sa présence nous contraint encore à respecter les gestes barrières et à disposer du fameux Pass sanitaire si l'on veut retrouver une vie à peu près normale. La reprise épidémique constatée ces derniers jours doit nous inciter à redoubler de prudence pour ne pas retomber dans la paralysie sociale et professionnelle que nous avons connue aux premières heures de la vague. Elle nous contraint



d'ores et déjà à annuler le Repas des Aînés qui nous tenait tant à cœur...

Cependant, depuis le début de cette pandémie, nombre de personnes ont souhaité changer de vie, et nos territoires s'en trouvent soudain plébiscités. J'en profite d'ailleurs pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants.

Je vous souhaite donc à nouveau à toutes et à tous, en mon nom et au nom du Conseil municipal, de passer de bonnes fêtes de fin d'année et qu'elles soient l'occasion de faire oublier les moments difficiles que traversent tous ceux d'entre vous qui sont dans la peine.

Xavier Gruat

VOS RUBRIQUES

Page 2	- Conseil municipal
Page 3	- Conseil municipal / Radio Bort Artense
Page 4	- Conseil municipal / Nuisances sonores
Page 5	- Conseil municipal / Enquête statistique...
Page 6	- Conseil municipal / La Dordogne de villages...
Page 7	- Conseil municipal / Repas des Aînés
Page 8	- Recensement
Page 9	- Fête de La Vedrenne / Distance de plantation
Page 10	- Ping Sarroux-Saint Julien / A. L. S. H.
Page 11	- Reflets d'automne / A. L. C.
Page 12	- A. L. C. / Voyageuse solo
Page 13	- Infos en vrac / Communiqué Gendarmerie
Page 14	- Communiqué Gendarmerie
Page 15	- Déposer mon permis de construire en ligne
Page 16	- Judo-Club / État civil

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du MERCREDI 19 MAI 2021

Le Conseil municipal est réuni au Foyer rural salle Henri-Bonnet suite aux conditions sanitaires.

Absente : Patricia Pradel excusée et donnant procuration à Nicolas Jouve.

Lionel Vittori est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal :

– approuve, à l'unanimité, le redécoupage parcellaire de la parcelle 218C1328 aux fins de régularisation cadastrale au lieu-dit Saint-Nazaire et de faire l'acquisition, auprès de Mme Galeyrand Marie-Pierre, d'une parcelle de 729 m² au prix de 0.2 € /m² soit 145, 80 € auxquels se rajoutent les frais notariés ;

– approuve à 17 voix pour et à 1 abstention, la prise de compétence « autorité organisatrice de la mobilité » par la communauté de communes de Haute-Corrèze Communauté et la modification des statuts de ladite communauté de communes ;

– valide par 16 voix pour et 2 abstentions, le devis présenté par le lycée Henri-Queille pour des travaux d'ouverture de sentier et du nettoyage d'emprise de chemin pour un événement VTT ;

– approuve, à l'unanimité, la passation d'une convention avec le Centre de gestion de la Corrèze concernant les visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou des visites nécessitant l'avis d'un médecin de prévention ;

– de modifier, à l'unanimité, la commission école suite à la démission d'Anita Marie : Christelle Renard-Cueille la remplacera à la vice-présidence de la commission école.

– désigne, à l'unanimité, Hervé MAS-SIAS référent de la commune de Sarroux

-Saint Julien auprès de Radio Bort-Artense ;

– attribue par 17 voix pour et une abstention, la subvention exceptionnelle de 1 224 € sur le budget 2021 à la radio RBA ;

– valide, à l'unanimité, la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir les offres des entreprises suivantes pour les travaux du tiers-lieu/cluster ruralité au bourg de Saint-Julien :

» Ets Michaël Raïa pour le lot 1 - Gros œuvre carrelage ;

» SAS Gouny TMB pour le lot 2 - Charpente couverture ;

» SARL Rios pour le lot 3 - Étanchéité ;

» SARL Besse JC pour le lot 4 - Menuiseries extérieures ;

» SAS Albessard Chassagnat pour le lot 5 - Plâtrerie et le lot 9 - Peintures et sols ;

» Thierry Chanut pour le lot 6 - Menuiseries intérieures ;

» SAS Electricité Tazé pour le lot 7 - Electricité ; SAS Magrit pour le lot 8 - Climatisation ventilation chauffage ;

» SARL Mattioz pour le lot 10 - Voirie-Réseaux-Distribution ;

» SAS Horis-Bonnet-Thirode GC pour le lot 11 - Cuisine. Le montant de 466 867, 54 € HT est validé comme total global des travaux ;

– sollicite, à l'unanimité, l'intervention de M. le Président de la région Nouvelle Aquitaine, auprès de son homologue de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour rétablir des correspondances régulières entre Bordeaux et Lyon *via* Brive, en rouvrant la ligne entre Ussel et Clermont-Ferrand au préalable ;

– à l'unanimité, n'approuve pas les propositions actuelles du projet de réhabilitation du site de Saint-Nazaire présentées par Haute-Corrèze Communauté et demande la rétrocession de la gestion du site ainsi que la saisine de la CLECT pour déterminer le montant des charges à transférer.

La mise en place des bureaux de vote pour les élections du 20 et 27 juin 2021 est évoquée. M. le Maire attire l'attention sur une vigilance accrue sur les conditions sanitaires.

Lecture est faite d'un courrier demandant l'implantation d'une antenne relais sur la commune. Jean-Paul Alphonsout doit les contacter. Lionel Vittori doit rencontrer le président de l'association du Foyer rural pour évoquer la dépose des barrières du stade pour des questions de sécurité. La campagne d'éparage doit être organisée et devrait commencer, comme chaque année, début juin. Une demande de boîte à livres au Bourg de Sarroux est enregistrée.

M. le Maire évoque des problèmes en matière d'urbanisme suite au constat de travaux non déclarés. Des procédures vont être mises en place.

La salle Marcel-Bredèche n'est plus louée aux particuliers.

Les commission école et personnel communal doivent se réunir pour préparer la rentrée de septembre 2021 et régler certaines difficultés d'organisation.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23 h 30.*



Nous rappelons que le bulletin municipal « Chez nous », est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la commune <https://www.sarroux-saint-julien.fr>

Si, par souci de réduction de nos utilisations de papier, vous souhaitez seulement consulter la version en ligne et ne plus bénéficier de la distribution du « Chez Nous », merci de bien vouloir nous retourner le petit formulaire ci-dessous.

Quoi qu'il en soit, bonne lecture !...

Mme, M.demeurant à
de Sarroux-Saint Julien, **ne désire plus recevoir la version papier** du bulletin municipal « Chez Nous ».

Fait à le

Signature

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du VENDREDI 18 JUIN 2021

Le Conseil municipal est réuni au Foyer rural salle Henri-Bonnet suite aux conditions sanitaires.

Sont absents : Jacques de Carvalho ; Jean-Pierre Lacombe, excusé et donnant procuration à Jean-Paul Legrand ; Hervé Massias, excusé et donnant procuration à Jean-Paul Alphonsout ; Patricia Pradel, excusée et donnant procuration à Nicolas Jouve ; Sandra Sibial, excusée et donnant procuration à Jean-Paul Basset.

La séance est ouverte à 19 h 50, M. Jérôme Ferinczek est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire demande si des modifications sont à apporter au procès-verbal du précédent conseil. Aucune modification n'est demandée.

Christelle Renard-Cueille fait un point sur la commission « École et commission du personnel ». Elle expose au Conseil que les nouvelles fiches de poste ont été pré-

sentées au personnel communal concerné suite à la réorganisation du temps scolaire sur 4 jours. Le comportement d'un agent nécessite une réaction de la commune.

Un état des lieux de l'école des Alouettes a été fait. Un grand rangement est indispensable. Des étagères et des vestiaires sont à prévoir ainsi que certains équipements. Jérôme Ferinczek met à disposition une machine à laver et M. Maire l'en remercie.

M. le Maire informe le conseil de la démission de Laurent Léger, démission qu'il déplore. Une discussion est engagée concernant la répartition des tâches au sein des élus ainsi que sur les méthodes de communication afin que chaque élu puisse être un relais pertinent auprès de la population.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
– d'autoriser M. le Maire à nommer par arrêté un coordonnateur d'enquête qui sera un agent communal ou un élu afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022 ;

– de solliciter, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une

subvention pour la création de la maison médicale ;

– de solliciter, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention pour du matériel pour équiper le tiers lieu-cluster ruralité ;

– de désigner Jean-Paul Legrand vice-président de la commission « Voirie » ;

– d'annuler et remplacer la délibération du 19 mai 2021, d'approuver, le redécoupage parcellaire de la parcelle 218C1328 aux fins de régularisation cadastrale au lieu-dit Saint-Nazaire et de faire l'acquisition, auprès de Mme Marie-Pierre Galeyrand, d'une parcelle de 729 m2 au prix de 0.77 € /m2 soit 561.33 € auxquels se rajoutent les frais notariés.

Un point est fait sur le protocole particulier des élections. M. le Maire demande une vigilance particulière de chacun sur le respect des conditions sanitaires. Le double scrutin dans un bureau de vote nécessitera de guider les électeurs quant au cheminement à effectuer.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h 00.*

Écoutez le 104.4 ou le 98.2



Soutenez votre radio
Devenez membre bienfaiteur
Contactez-nous au 05 55 96 06 00

INFOS LOCALES : Du Lundi au Vendredi 8h15 - 9h00 - 10h00
16h30 - 17h00 et 18h00 / Le Samedi à 9h00
10h00 - 10h30 - 16h30 - 17h00 - 18h00 / Le Dimanche 8h15

CUISINE EN BORT ARTEUSE :
Avec Laurent Trochon le mardi et jeudi 11h15

PETITES ANNONCES : Du Lundi au Samedi
à 11h00 et 17 h15

EMPLOI : Offres d'emplois 11h30 et 17h30
Les chemins pour l'emploi
du lundi au vendredi 7h15, 11h30 et 17 h30

LITTÉRATURE : Au Bort des livres avec Mélanie
le premier mercredi du mois
à 9h30

SPORT : L'heure du sport avec Franck
le samedi de 10h00 à 11h00

ACCORDEON : Du lundi au vendredi de 8h30 à 9h00
Le samedi de 8h00 à 8h30

DEDICACES : Variétés le Mercredi de 10h00 à 12h00
Accordeon le dimanche
de 10h00 à 12h00

Le Mardi à 11h40 20 ans de Hits- Cathy - à 20h00 Superson
Le Mercredi à 18h15 Radio Blues Intense- Luc - à 19h00 Sweet Home RBA- Luc - à 20h00 Power Hit
Le Jeudi à 20h00 Big Cactus Country
Le Vendredi 10h30 Concerts de la semaine- Patricia - 11h15 Vive les tubes- Patricia - 11h30 Portrait de stars- Patricia - 20h00 Dance Sensation
Le Samedi à 11h00 La musique en coulisse- Tousted - à 21h00 Funkanthology

DIVERS : Le Lundi: Vos petits trucs de A à Z à 10h30 avec Marie-Pierre
Le Mardi : Ma petite minute à 10h45 avec Cathy
Le Vendredi : Zap Gag à 10h45 avec Patricia-Philippe

LA VIE LOCALE : L'Hebdo le samedi à 09h15 avec Philippe

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du MERCREDI 18 AOUT 2021

Le Conseil municipal est réuni au Foyer rural salle Henri-Bonnet suite aux conditions sanitaires.

Absent excusé : René Dézieux.

La séance est ouverte à 19h 35, Daniel Gauthier est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal délibère sur les questions suivantes :

– une subvention est attribuée à un étudiant de la commune partant poursuivre son cursus à l'étranger. M. le Maire propose 500 € au vu du caractère exceptionnel de la demande. Plusieurs autres montants étant proposés par des conseillers, un tour de table est effectué avant de procéder au vote. La somme retenue à la majorité est de 200 €. Concernant l'attribution de subventions à des particuliers, la commission « Action sociale » propose d'établir une grille définissant les demandes susceptibles d'être retenues. Cela fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil ;

– le nouveau règlement de l'école est présenté par Christelle Renard-Cueille. En effet, suite au changement de rythmes scolaires, une mise à jour est nécessaire. Il est voté à l'unanimité et transmis aux parents. La question du goûter du matin sera évoquée en conseil d'école ;

– un bail rural est consenti à l'unanimité à Jean-Christophe Manzagol à compter du 1^{er} septembre 2021 sur 3 parcelles, biens de section de La Vedrenne. Ce locataire remplit toutes les conditions pour une attribution préférentielle en vertu des articles L2411-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales.

Une réunion se tiendra à la rentrée avec le personnel communal et enseignant pour organiser au mieux la rentrée. La commission du personnel va prendre contact avec les AESH pour finaliser leur contrat avec la commune pour la coupure méridienne. Le repas végétarien est supprimé à la cantine suite à l'évolution du cadre normatif et au constat du désintérêt des enfants.

M. le Maire évoque la réunion du 23 août 2021 avec M. Pierre Chevalier, Président de Haute-Corrèze Communauté et certains vice-présidents. Il est important de définir les points à mettre en avant considérant les compétences de la communauté de communes :

– le tourisme, le site de Saint-Nazaire dont le projet de réhabilitation, qui n'en finit pas de rester au stade de projet, fait débat et le site de la Pyramide laissé à l'abandon, le centre aqua-récréatif et la plage des Aubazines gérés par le SMAT qui n'est plus en adéquation avec les attentes de la demande touristique ;

– les ordures ménagères avec des plaintes justifiées et récurrentes des usagers de la commune face au retournement des containers ;

– l'urbanisme avec nombre d'interrogations sur le PLUI et l'instruction des autorisations d'urbanisme lors de l'entrée en vigueur de celui-ci ;

– la radio RBA dont l'avenir est menacée par une situation financière catastrophique ;

– les gens du voyage et projet de l'aire d'accueil ;

Les représentants de la communauté de communes seront interrogés sur les tracasseries de certains élus de Bort-les-Orgues souhaitant rallier une communauté de communes du Cantal.

Stéphanie Moncourrier représentera la commune à l'AG du refuge animalier et Jean-Paul Alphonsout recevra le président du refuge suite à une demande de rendez-vous.

Lecture est faite du compte rendu de la réunion des « Bois de Saunat ». Le Conseil confirme que le projet parapente reste à l'ordre du jour.

Jean-Pierre Lacombe représentera la commune au comice agricole.

La commission des finances se réunira en septembre pour faire une situation de l'année 2021.

La campagne d'épargne commence la semaine 34 avec 2 mois d'avance sur une année classique.

M. le Maire remercie :

– Mme Soriano, M. et Mme Rispal pour leur généreux dons à la commune ou à l'école ;

– l'entreprise Fouillade-Heurtaux pour son intervention bénévole dans les locaux de l'école des Alouettes ;

– les conseillers municipaux pour l'excellente tenue des bureaux de vote ainsi que assesseurs bénévoles de la commune ;

– le conseiller qui a bénévolement tondu le stade et ses abords ;

– les conseillers qui se sont vivement impliqués dans le grand rangement de l'école des Alouettes ;

– l'ensemble du conseil pour son implication.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h 45.*

NUISANCES SONORES

Suite à plusieurs signalement d'incivilités récurrentes, nous reproduisons ici, à toutes fins utiles, un extrait de l'« Arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage » promulgué le 24 novembre 1999. Cet arrêté est consultable en Mairie dans son intégralité.

« ARTICLE 20 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00. »

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal est réuni au Foyer Rural salle Henri Bonnet suite aux conditions sanitaires.

Absents : Jean-Paul Alphonsout, excusé, donnant procuration à Jean-Paul Basset ; René Dézieux, excusé, donnant procuration à Jean-Pierre Lacombe ; Jean-Paul Legrand, excusé, donnant procuration à Xavier Gruat ; Patricia Pradel, excusée, donnant procuration à Hervé Massias, Christelle Renard-Cueille, excusée, donnant procuration à Jérôme Ferinczek ; Lionel Vittori, excusé.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19 h 35, Hervé Massias est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal décide de vendre à Régis Turczell et Sophie Delmas le bâtiment communal dit « cure de Saint-Julien » pour un prix de 130 000 €. L'ancienne cantine sera vidée de tout mobilier lors de la vente. M. le Maire souligne l'attachement de la commune à son patrimoine, mais les coûts liés à l'entretien courant et les travaux nécessaires à la mise aux normes ne peuvent être ignorés. La délibération est adoptée par 12 voix pour, 3 contre et une abstention.

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

- procéder au recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'accompagnement d'enfants en situation de handicap sur la pause méridienne, pour une période du 2 septembre 2021 au 7 juillet 2022 inclus ;

- valider la mise à jour du règlement intérieur de la collectivité. Copie en sera remise au personnel communal lors des entretiens annuels ;

- déclasser au Mont la VC68 pour un linéaire de 672 m et ce, sans porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique et procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales de la commune ;

- entériner, en vertu l'article L.2121-7 du Code général des Collectivités territoriales, que le conseil municipal se réunira et délibérera, à titre définitif, à compter du 1^{er} octobre 2021, au Foyer rural salle Henri-Bonnet, salle située sur le territoire de la commune qui remplit les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et permet d'assurer la publicité des séances.

Le projet de « Portail territoire » de HCC est présenté et la commission com-

munication doit se positionner. Le prestataire actuel du site Internet de la commune doit être contacté pour demander une reprise du site suite à l'incendie de l'hébergeur internet.

M. le Maire évoque les difficultés qui vont se présenter pour la gestion des pontons, notamment l'obligation légale de vérification des structures entraînant des frais financiers exorbitants. Il demande que le ponton des Aubazines et celui d'Outreval fassent l'objet d'un traitement identique dans cette problématique.

Stéphanie Moncourier fait un compte rendu de l'assemblée générale du refuge animalier bortoïs.

Jean-Paul Basset évoque le recensement de la population et la nécessité de recruter au moins deux agents recenseurs.

M. le Maire évoque l'ancienne école de Sarroux. Les bailleurs sociaux, intéressés dans un premier temps, se sont retirés estimant qu'il y a trop de logements disponibles sur la Haute-Corrèze. Le bâtiment va faire l'objet d'une estimation.

Il est rappelé que la taxe foncière des bâtiments communaux est régie par le propriétaire des salles municipales à savoir la commune et ce, comme pour tout citoyen !

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23 h 30.*

ENQUÊTE STATISTIQUE sur les TECHNOLOGIES de l'INFORMATION et de la COMMUNICATION

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise du 11 octobre au 11 décembre 2021 une enquête sur le thème des technologies de l'information et de la communication.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Un échantillon de 5 000 logements a été sélectionné aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Parmi ces logements, certains se situent dans notre commune. Ils seront interrogés par Monsieur Jacques Dubois, enquêteur de l'INSEE, muni d'une carte officielle l'accréditant. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

L'enquête se déroulera en face-à-face.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation et serviront uniquement à l'établissement de statistiques,

Cette enquête vise à mesurer l'équipement et les usages des personnes dans le domaine des nouvelles technologies (téléphone fixe et mobile, informatique, Internet sur support fixe et mobile).

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du MARDI 9 NOVEMBRE 2021

Le Conseil municipal est réuni au Foyer rural salle Henri-Bonnet.

Absents : Jacques de Carvalho ; Jean-Pierre Lacombe excusé et donnant procuration à Hervé Massias ; Jean-Paul Le-grand excusé et donnant procuration à Xavier Gruat ; Patricia Pradel excusée et donnant procuration à Jean-Paul Basset ; Christelle Renard-Cueille excusée

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19 h 35, Nicolas Jouve est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal délibère sur les questions suivantes :

- un tableau tendant à encadrer l'attribution de subventions est présenté. Il concerne les demandes de particuliers âgés de moins de 25 ans et domiciliés sur la commune. Les voyages scolaires, BAFA, études à l'étranger, sont retenus et certaines conditions d'attribution sont précisées. Ce tableau fera l'objet de mises à jour régulières. Présenté au vote du conseil, il est adopté par 14 voix pour et une abstention.

Au vu de ce tableau, la demande d'Antoine Faucher se doit d'être réexaminée. Une subvention pour des études à

l'étranger d'un montant de 500 € lui est allouée par 12 voix pour et 3 abstentions.

Les délibérations suivantes sont prises à l'unanimité :

- une décision modificative du budget communale est votée. Il s'agit d'une correction d'écritures n'impactant pas l'équilibre global du budget.

- deux créances sur le budget assainissement sont admises en non-valeur pour la somme de 92,80 euros. Cela correspond à des impayés non recouvrables.

Suite à cette délibération, une décision modificative du budget assainissement est votée à l'unanimité.

Le conseil attribue à M. Tom Koundakian, agent à la trésorerie de Bort-les-Orgues, une indemnité de confection des documents budgétaires d'un montant de 45,73 € au titre de l'exercice 2021 et le remercie pour sa précieuse aide.

Mme le Préfet est saisie en demande de rectification de l'erreur matérielle de contenance des parcelles de la section du Longeard dans la procédure de transfert des biens de section du Longeard.

Le Conseil examine le dispositif « petit déjeuner » proposé par l'Éducation nationale et subventionné par l'État. Il est convenu de rencontrer le personnel communal et enseignant suite aux modifications de planning qu'engendrerait la mise en place de ce dispositif. Le conseil sursoit à statuer.

M. le Maire fait un point sur les travaux du tiers-lieu. La première réunion préparatoire a eu lieu le 5 novembre et les travaux devraient attaquer sous peu avec l'entreprise Mattioz.

L'entreprise Tazé est intervenue à l'école pour résoudre un problème d'interphone. La fibre est arrivée aux Alouettes ainsi que sur le reste de la commune. À ce jour, tous les habitants doivent être éligibles.

Le repas des Aînés est programmé en janvier si les conditions sanitaires le permettent. A défaut, des colis seront distribués.

Les questions diverses évoquent les sujets suivants :

L'attention est attirée sur des passages de quads sur certains chemins. Quid des responsabilités et des autorisations.

Un panneau d'affichage est demandé à l'entrée des églises. Une fuite d'eau est signalée à l'église de Vaux.

Des problèmes récurrents à la chasse sont signalés.

La Direction départementale des Territoires est venue sur la commune constater des constructions illégales ou non conformes.

L'ancienne cantine de Saint-Julien va être vidée de son mobilier suite à la vente du bâtiment.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 30.*

LA DORDOGNE DE VILLAGES EN BARRAGES

La fin de l'année approche, une année encore compliquée et perturbée, la pandémie, les règles sanitaires, ont encore bouleversé la vie, mais malgré tout cela, la pratique de la randonnée a pu démontrer toutes les vertus de ce loisir. La découverte de nos paysages, de notre patrimoine vernaculaire et de nos villages ont enthousiasmé les randonneurs venus de notre département, de toute la France et des pays limitrophes, notamment nos amis Belges venus nombreux.

L'association tire les premières conclusions sur 2021, la fréquentation a été très bonne et a permis à tous les prestataires de l'Itinérêve d'ajouter une clientèle toujours aussi curieuse, sympathique et soucieuse de laisser un parcours propre.

Malheureusement quelques incivilités sont à déplorer, le président que je suis regrette ces gestes idiots qui mettent à mal le travail des bénévoles. Néanmoins, tout a été fait pour que nos visiteurs ne soient pas impactés.

A ce sujet je tiens à remercier tous les bénévoles qui nous ont permis de refaire la passerelle sur le Lys, nous avons apprécié l'aide des bénévoles de l'Aquaterra et de la Dordogne de villages en barrages, je n'oublie pas notre ami Alain Méchin constructeur de la passerelle tronçonnée.

Je tiens particulièrement à remercier M. le Maire de Sarroux-Saint Julien et son conseil municipal de nous avoir facilité les choses pour que nous puissions réaliser cette nouvelle et belle passerelle.

Un autre remerciement pour toute la population qui accueille superbement et avec gentillesse les randonneurs, le moindre geste fait que leur séjour reste agréable.

Jean-Marc Chirier, Président



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du MARDI 15 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil municipal est réuni au Foyer rural salle Henri-Bonnet.

Absents : René Dézieux, excusé ; Jean-Pierre Lacombe excusé et donnant procuration à Hervé Massias ; Patricia Pradel excusée et donnant procuration à Jean-Paul Basset ; Sandra Sibial excusée ; Lionel Vittori excusé.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19 h 35, Stéphanie Moncourier est désignée secrétaire de séance.

Aucune modification n'est à apporter au procès-verbal de la précédente séance.

Le Conseil municipal délibère sur les questions suivantes :

- de saisir Mme le Préfet pour le transfert des biens de section pour les sections de La Troubade le Deveix les Pavés la Marche la Rigaudie ; Crouzet ; Pailler ; La Troubade ; Les Plaines ; Le Mont dans le patrimoine de la commune conformément à la procédure prévue par l'article L. 2411-12-1 susvisée ;

- de fixer le montant des redevances Orange pour l'année 2021 en application du barème maximum défini dans l'article R.20-52 du décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 pour le calcul et le paiement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2021 pour un montant de 2220,13 euros ;

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société des contrats

pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée d'un an,

- de adopter la dénomination suivante de voie communale Les Riaux ;

- de déclasser une partie de la VC 41 située entre la RD 979 et le CR 41 d'un linéaire de 851 m qui ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie et qui restera ouverte à la circulation publique. Le tableau de classement des voies communales est mis à jour ;

- de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole une ligne de trésorerie d'un montant de 130 000.00 € ;

De créer deux emplois temporaires à temps (non) complet d'agent recenseur du 07/01/2022 au 19/02/2022.

Les questions suivantes sont évoquées :

- un problème récurrent de chauffage persiste à l'école des Alouettes. L'architecte est mandaté pour intervenir auprès des entreprises concernées.

- les travaux du tiers lieu ont commencé avec l'entreprise de maçonnerie. Un planning d'avancement des travaux a été finalisé en accord avec les différents intervenants. Un appel à candidature est lancé pour le restaurant.

- M. le Maire évoque un projet d'écologie démontable implanté à Saint-Nazaire et porté par un privé. Avec la mise en sommeil de l'aire naturelle d'accueil, le projet est très intéressant.

- M. le Maire fait état d'une réunion sur le réaménagement du site de Saint-Nazaire. Le projet prend forme et a inté-

gré certaines demandes de la commune mais le financement n'est pas bouclé. M. le Maire le déplore. Il en profite pour présenter le projet de plaquette touristique

- M. le Maire fait remonter la surprise des habitants de la commune quant à la collecte des ordures ménagères qui se fait dorénavant tous les 15 jours. Les usagers n'ont pas eu d'information préalable. Ces derniers font également remonter leur insatisfaction quant à la gestion des encombrants. Par contre, la gestion des PAV s'est grandement améliorée.

- Sophie Rios présente le bilan du SMAT. A retenir : un diagnostic du site des Aubazines est en cours pour étudier la pertinence d'une délégation de service public. Le site est en lice pour être retenu comme « grand site » par le Conseil départemental.

M. le maire évoque les procédures judiciaires en cours liées à l'urbanisme, les chemins ruraux et des troubles de voisinage.

Enfin, M. le Maire annonce la démission de Christelle Renard Cueille à qui les activités professionnelles ne permettent plus de participer activement à la vie communale.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22H30.*



Repas des Aînés

Devant l'amplification sans précédent de la vague de Covid-19, la décision d'annuler le traditionnel repas des Aînés s'est imposée, pour la deuxième année consécutive, à notre très grand regret, tant pour nous cette rencontre chaleureuse est chaque année un des points d'orgue de la vie municipale.

Il a donc été décidé de procéder à une distribution de colis à chaque personne (ou couple comptant un de ses membres bénéficiaires) le désirant.

Les bénéficiaires, conformément au planning établi début 2017 au moment de la création de la commune nouvelle, sont cette année les personnes âgées de 65 ans révolus et donc nées avant le 1^{er} janvier 1957 et, bien sûr, inscrites sur les listes électorales de la commune.

Tous ont reçu un courrier individuel leur demandant de préciser leur choix de bénéficier ou non de ce colis.

Nouveauté, cette année le choix est donné entre un traditionnel colis « de fêtes » et l'ouvrage *Le pays de Bort, terre d'oc*, dont la précédente municipalité avait, en 2017, passé commande d'un certain nombre d'exemplaires afin de soutenir cette publication.

En espérant retrouver enfin nos Aînés en janvier 2023, nous leur souhaitons d'excellentes fêtes et par avance une belle année 2022 !

Le Maire et le Conseil municipal



Le recensement est une opération de grande envergure qui a lieu une fois tous les cinq ans auprès de l'ensemble de la population d'une commune.

Sarroux-Saint Julien sera recensée du 20 janvier au 19 février 2022.

Le recensement de la population permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres, découle la participation de l'état au budget de la commune. Les résultats du recensement sont aussi utilisés pour l'application de nombreux textes réglementaires (nombre d'élus au conseil municipal, autorisation d'ouverture de commerces, etc.)

Par ailleurs, installer un commerce, construire des logements nécessitent une connaissance fine de la population de la commune (âge, profession, condition de logement...)

Le recensement permet ainsi d'aider les collectivités à mieux répondre aux différents besoins de la population. Le recensement, c'est un acte civique utile à tous : il est essentiel que chacun participe.

» Le rôle de la commune

L'INSEE organise et contrôle le recensement mais c'est à la commune de préparer et de réaliser l'enquête sur le terrain.

Elle nomme un Coordonnateur communal, responsable de l'opération. Elle recrute, encadre et rémunère les Agents recenseurs. Elle prépare l'enquête, communique auprès des habitants pour faciliter leur adhésion. Elle est responsable de l'exhaustivité de l'enquête et de sa qualité et certifie les résultats finaux.

Le Coordonnateur et les Agents recenseurs sont formés par l'INSEE par deux demi-journées obligatoires pour les Agents recenseurs et de deux journées pour le Coordonnateur.

» L'Agent recenseur

Il doit posséder un certain nombre de qualités :

- Disponible : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'Agent Recenseur doit contacter l'ensemble des habitants de son secteur dans des délais très courts ;
- Capable d'assimiler et mettre en œuvre les concepts et les règles qui lui seront détaillés pendant sa formation ;
- Avoir une bonne capacité relationnelle : il doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra convaincre, argumenter, souvent rassurer et aider certaines personnes à remplir les questionnaires ;

- Être neutre, discret et doit être d'une parfaite moralité, et ne doit pas faire état de ces opinions ou éventuels engagements et respecter les secrets statistiques et veiller à la stricte confidentialité des données collectées ;

- Sensibilisé à Internet : il doit systématiquement proposer aux habitants de répondre par internet. Il doit maîtriser l'usage des SMS sur téléphone portable ;

- Stable dans sa fonction : il ne doit pas abandonner son travail avant de l'avoir achevé au risque de créer des difficultés notables pour la poursuite du recensement.

- Être ordonné et méthodique pour ses tournées de reconnaissance, de ses plannings de visites, des suivis de réponses par internet et papier et le classement des questionnaires papier collectés.

- Être tenace et effectuer le nombre de visites nécessaires pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser.

- Rencontrer le Coordonnateur communal au minimum deux fois par semaine pour le bon suivi du recensement.

Les Agents recenseurs ont été nommés par arrêté municipal. Il s'agit de MM. Georges Letourneur et Antoine Sucau. Faites-leur bon accueil !

Georges Letourneur



Antoine Sucau



**SARROUX
SAINT-JULIEN**
Commune Nouvelle

Fête du four à pain de La Vedrenne

Dimanche 22 août 2021, après un an d'interruption, COVID oblige, une trentaine de résidents se sont rassemblés autour du four à pain pour fêter cet événement qui existe depuis plus d'une trentaine d'années.

La préparation de cette manifestation s'est effectuée sur plusieurs jours : courses, nettoyage du four, montage du barnum. La veille préchauffage du four et le jour des festivités, enfournement des boules de pain pour cuisson.

Le repas du midi a été comme d'habitude savoureux et concocté par les habitants : apéritif (bien sûr), entrée, viande (agneaux élevés par les habitants de La Vedrenne), fromage et pâtisseries maison cuites également dans le four à pain comme la viande. L'après-midi, partie de pétanque jusqu'au dîner du soir où nous avons dégusté un barbecue.

L'événement annuel date de 1984 autour d'un four en partie détruit et restauré en 1998, grâce à une subvention pour la réhabilitation du petit patrimoine (50%), de la commune (25%) et de la participation de la section (25%).



Une pensée particulière à nos anciens qui ne peuvent plus participer à nos manifestations, mais qui, ne l'oublions pas, ont participé activement à la préservation d'une dynamique sociale intégrant convivialité, culture et qui sait, économique dans l'avenir.

Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de

cette journée et bienvenue aux nouveaux habitants (Odile et Joël, Carole et Rudy et leurs deux enfants) qui ont apprécié la convivialité ! Bien sûr, gestes barrières appliqués et tests faits pour ceux qui n'avaient pas encore reçu leur 2^{ème} injection.

Encore une excellente journée et nous espérons nous retrouver tous à l'an prochain.

Le jeudi 19 août s'est tenue l'Assemblée générale de la Section pour le renouvellement des mandats.

Bienvenue aux nouveaux arrivants !



RAPPEL des DISTANCES de PLANTATION

Selon les articles 671 et 672 du code civil : la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. Et la hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.



PING SARROUX-SAINT JULIEN

Le samedi 31 juillet le Ping Sarroux-Saint Julien a tenu son assemblée générale à la salle omnisport.

Après le renouvellement du conseil d'administration et du bureau directeur qui a vu l'élection de Luc Hérault au poste de président à la place de Benjamin Guérin, démissionnaire, les différents bilans ont été présentés.

Au niveau sportif, les trois équipes engagées en R3 D1 et D2 avaient fait une entame satisfaisante mais le championnat s'est arrêté au bout de deux rencontres au vu des conditions sanitaires, laissant aux joueurs un goût d'inachevé.

En ce qui concerne le bilan financier le club n'a pas pu organiser son concours de belote habituel ni sa tombola ce qui a obéré les comptes, les licences et les assurances ayant été réglées par le club. Il serait d'ailleurs souhaitable que certains ayant pris une licence pensent à s'en acquitter. Les membres de l'association tiennent à remercier la municipalité de Sarroux-Saint Julien et le Conseil départemental pour les subventions qui lui sont allouées. Le challenge Coste a également permis une petite rentrée. La situation financière du club reste positive mais il conviendra d'être attentif pour la saison à venir. La Fédération n'a pas encore fixé le prix des licences mais en ce qui concerne l'adhésion au club le tarif reste inchangé : 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants.

Les perspectives concernant la saison à venir sont tributaires (hors d'éventuelles restrictions sanitaires) du nombre de licenciés. A l'heure actuelle il est prévu d'engager trois équipes : en R3 si possible (ou PR) D1 et D2. L'accueil des jeunes aux entraînements reste à préciser et se fera en fonction du nombre de demandes.

La relance de notre page Facebook a également été évoquée. Le président rappelle que le club est ouvert à toutes les personnes intéressées par la découverte ou la pratique du tennis de table, que ce soit en loisir ou en compétition. Les entraînements ont lieu à la salle omnisport de Saint-Julien les mardi et vendredi à partir de 20 h 30.

Pour tout renseignement complémentaire contacter Thomas de Mijolla au 06 13 47 56 59.

Challenge Marc-Pradel

Le dimanche 26 septembre, le ping Sarroux-Saint Julien a organisé, comme chaque année, le challenge Marc-Pradel. Dans l'esprit de convivialité et de respect qui le caractérise et avec une forte participation de nos camarades du HTTC d'Ussel, la victoire est finalement revenue à Thomas de Mijolla devant Benjamin Guérin et Erwan Kerbrat.

La soirée s'est achevée autour du pot de l'amitié et de quelques grillades.

Fin de la première phase de championnat

Le mois de décembre a vu la dernière journée de la phase 1 du championnat départemental de tennis de table. L'équipe de pré-régionale ayant réussi le match nul à Meymac (9 à 9) finit à la quatrième place de sa poule. Les deux autres équipes ont connu des soirées plus difficiles : la D1 s'est inclinée 15-03 face au HCTT3 et l'équipe 3 a cédé 13-5 contre Nespouls2. Ces deux équipes finissant à la dernière place de leur poule joueront donc en division inférieure lors de la phase 2 où elles seront confrontées à des équipes correspondant mieux à leur valeur.

D'autre part, le tirage de la tombola du Ping Sarroux-Saint Julien a eu lieu le vendredi 17 décembre et les résultats sont affichés en mairie et à la salle omnisport de Saint-Julien. Les membres du bureau et les joueurs remercient tous ceux qui, par l'achat de billets ou le don de lot, ont permis la réussite de cette manifestation indispensable à la vie du club.

Bonnes fêtes à tous et à l'année prochaine !



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Cet été, les enfants ont profité des multiples activités proposées par l'Accueil de loisirs. Malgré la météo souvent maussade qui a sévi durant ces grandes vacances, la structure a ensoleillé l'été des loulous. Partage, solidarité, entraide et échange ! Dix-huit enfants accueillis en moyenne ont profité d'un programme varié et attrayant mis en place par l'équipe d'animation composée de Stéphanie, Betty, Marion, Lucie, Sylvie et Satyam.

Les nombreux ateliers auxquels ils ont participé étaient placés sur le thème de différentes cultures (Inde, Afrique, Chine) ainsi que sur l'écologie et l'environnement. Les enfants ont également bénéficié de diverses sorties, très appréciées, parmi lesquelles le Jardin délirant à Bassignac (15), le site du Château de Val avec baignade et balade en vedette panoramique sur le lac de Bort ou bien encore des promenades à poneys au centre équestre de Neuvic.

L'ALSH est ouvert les mercredis de 12h 00 à 18 h 30 ainsi que durant les vacances scolaires de 7h 00 à 18 h 30.

Contact : Stéphanie (aux heures de bureau, merci).

☎ : 06-87-40-20-05 / alsh.stjulienpresbort@orange.fr



Les Amis des Reflets d'automne

Les Amis Des Reflets d'Automne
Saunat-Bas
19110 Sarroux-St-Julien



C'est avec une immense joie que les membres de notre association ont présenté à la Journée du livre le nouvel ouvrage *Mon Chez Moi, balades au cœur de mon terroir* de leur président Jean Louis Veillat, natif de notre belle commune.

Cet ouvrage, de balades en balades, vous emmène dans les souvenirs, l'enfance et le vécu d'un enfant du pays.

Vous pouvez toujours le commander, *via* notre page Facebook « Amis des Reflets d'Automne », ou *via* notre adresse mail : lesamisdesrefletsdautomne@orange.fr

Bonnes fêtes et prenez soin de vous et de vos proches !

ASSOCIATION LOISIRS & CULTURE

L'Association « Loisirs et Culture » de Sarroux-Saint-Julien reprend petit à petit ses activités et met à l'honneur certaines de ses manifestations phares après une période de disette culturelle et sportive.

Seuls le Tir à l'arc et le Théâtre ont eu lieu cette année en « présentiel » lorsque cela fut autorisé.

Les entraînements du **Tir à l'arc** ont repris courant mai avec la réouverture de la salle omnisports de Saint-Julien. La plupart des concours de tir à l'extérieur ont été supprimés, seuls furent maintenus ceux de Saignes et de Brive, brillamment remportés par Dylan Heurtaux dans sa catégorie.

La saison d'hiver débute le 9 octobre par le concours de Champagnac, organisé par la Flèche de la Sumène, compagnie d'appartenance.

Une initiation pour les enfants a lieu le mercredi de 15 h à 16 h dans la Salle omnisports de St-Julien et l'entraînement pour les jeunes de 7 à 16 ans de 16 h à 17 h 30. Le transport doit être assuré par les parents et l'inscription s'effectue sur place. Les adultes peuvent s'initier et s'entraîner à la compétition le lundi de 16 h à 17 h 30 et de 18 h à 19 h 30. (Contact & renseignements auprès de Jean-Paul Breton : 06 08 17 69 14).

Les représentations théâtrales de *Bienvenue en Absurdité* données par « Les Tréteaux du plateau », ont rencontré un réel et franc succès tout au long de l'été dans six lieux différents avec le Château de Val en point d'orgue. L'année à venir s'annonce riche et variée.

Tous les mardis dans la salle Marcel-Bredèche de Saint-Julien, de 18 h 30 à 20 h à compter du 28 septembre 2021 sont dispensés des « Cours de Théâtre » permettant de découvrir le métier de comédien, de travailler sa voix, sa concentration, son imaginaire, vaincre sa timidité... cet atelier est ouvert à tous et ne fera pas l'objet d'un spectacle.

Par ailleurs, le même jour de 16 h à 18 h, Marie-Françoise Delposen, responsable de l'atelier théâtre propose un travail sur des textes d'auteurs contemporains sous la forme de lectures théâtralisées destinées à un public scolaire et des présentations en Médiathèques, « Une heure avec... ».

D'autre part, des rencontres mensuelles (un week-end par mois à partir de novembre 2021) permettront de réaliser le spectacle prévu avant le confinement, *Candide* d'après Voltaire. Cette représentation verra le jour du mois de mai au mois de juillet 2022.

Une lecture théâtralisée « *Aimer sa mère* » sera proposée par une partie de la troupe, **le mercredi 29 décembre 2021** à 19 h, au Foyer rural salle Henri-Bonnet à Sarroux.

Tous renseignements auprès de Marie-Françoise Delposen : 07 85 96 02 85.

La Bibliothèque ouvre ses portes tous les jeudis de 14 h à 17 h dans la salle Marcel-Bredèche. (Contact et renseignements auprès de Françoise Breton : 06 74 47 81 02).

L'atelier d'occitan se tient tous les premiers jeudis après-midi du mois, de 15 h à 17 h, à la salle Marcel-Bredèche. (Contact et renseignements auprès de Jean-Pierre Lacombe : 06 88 96 19 52).

La belote et les jeux de société vous détendront tous les jeudis de 14 h à 18 h, dans la salle Henri-Bonnet de Sarroux. (Contact et renseignements auprès de Jean-François Manzagol : 06 75 48 28 22).

La gymnastique douce est assurée tous les jeudis à partir de 18 h dans la salle Marcel-Bredèche (Contact et renseignements auprès d'Évelyne de Mijolla : 06 88 06 58 97).

Et si vous désirez profiter des bienfaits de la gymnastique traditionnelle chinoise, développer vos conditions physiques, soulager votre stress, améliorer vos capacités respiratoires, **le Qi Gong** est fait pour vous ! Cette nouvelle activité est assurée par Xavier Mioque tous les lundis de 19 h à 20 h dans la salle Marcel-Bredèche (Contact et renseignements auprès de Xavier Mioque : 06 84 71 24 61).

L'adhésion à l'Association « Loisirs et culture » de Sarroux-Saint-Julien est de 10 € pour l'année, donnant droit à toutes les activités.

Malgré une situation sanitaire fragile, nous mettons tout en œuvre pour que vivent les Loisirs et la Culture dans notre commune !

Essai transformé pour la 11^{ème} Journée du Livre

L'A. L. C. a retrouvé cette année ses lettres de noblesse grâce à la 11^{ème} Journée du Livre organisée le dimanche 3 octobre dans la salle omnisport de Saint-Julien.

Vingt auteurs ont proposé leurs ouvrages dans une ambiance chaleureuse et selon la tradition dans ce genre de manifestation, de belles et nombreuses rencontres ont eu lieu avec un public nombreux, curieux et avide de nouveauté.

Mari Gaston, une de fidèles autrices nous a écrit ceci, après coup :

« Il y règne une ambiance qu'on ne retrouve pas ailleurs. Les gens viennent, non pour se promener, mais pour rencontrer des auteurs, les écouter et parfois acheter. J'ai vu [...] que certains "lecteurs-acheteurs" venaient de très loin. »

Il fut longuement souligné combien les deux doyens de la manifestation, René Limouzin, disparu il y a quelques mois, et Philippe Roucarie que le poids des ans tient à présent éloigné des salons du livre, laissent un grand vide.

Mélanie Pimont-Lebeau, la nouvelle libraire de Bort-les-Organes, a exposé un large choix d'ouvrages.

À côté des trois maisons d'édition présentes, l'A. L. C. a proposé, quant à elle, de nombreux ouvrages d'occasion.

Une dizaine de toiles de François Baranger représentant des paysages corréziens ont pu faire l'admiration de tous.

Jean-Louis Veillat a exposé ses photographies, tandis que Marie-Louise Antraigue et Jean-Pierre Lacombe présentaient l'exposition « *Images du pays de Bort* », dessins et photos extraits de l'ouvrage *Le pays de Bort, terre d'oc*.

Xavier Gruat a souligné combien tous étaient heureux de ce rendez-vous retrouvé. Les maires de Bort-les-Organes, Margerides et Saint-Victour ont également honoré de leur présence la manifestation ainsi que plusieurs conseillers municipaux. Tous ont pu apprécier le travail effectué par les membres du bureau de l'A. L. C. pour leur décoration qui avait métamorphosé la salle omnisport.

Un vin d'honneur a été offert à l'assemblée présente et un repas aux participants.

Que vive la culture sur le plateau bortoïs et longue vie à la Journée du Livre !

Auteurs, organisateurs et officiels



RECHERCHE D'HÉBERGEUSES SUR LA COMMUNE

La région Nouvelle-Aquitaine accompagne la jeune startup **La Voyageuse** dans le développement de ce programme : permettre aux femmes de voyager seules en sécurité en mettant en relation des voyageuses solo avec des hébergeuses de confiance, prêtes à les accueillir chez elles, comme des amies.

Tous les profils sont soigneusement vérifiés afin de permettre des rencontres sécurisées.

Cela valorise le territoire, le tourisme durable et écoresponsable mais aussi cela contribue à la préservation des coutumes et cultures locales.

Qui peut être hébergeuse ?

Toute femme, quel que soit son âge, ayant l'envie d'aider les voyageuses en solo et pouvant les accueillir de une à quatre nuits est la bienvenue pour devenir hébergeuse. Elle peut vivre seule, en famille ou même en colocation, offrir une chambre individuelle ou un canapé dans le salon. Elle peut être très occupée ou avoir beaucoup de temps libre.

Ces rencontres riches en expériences permettent aux hébergeuses à la fois de rompre avec le quotidien, mais aussi de voyager sans avoir à bouger de chez elles.

Les hébergeuses sont bénévoles, elles vont donc accueillir les voyageuses solos gratuitement. Elles ne sont pas obligées d'accepter toutes les demandes d'hébergement, c'est selon leurs disponibilités.

Elles doivent être présentes pour accueillir la voyageuse, sans nécessité d'être tout le temps avec elle. Les repas, sorties et activités peuvent être partagées sans aucune obligation.

**L'expérience vous tente ?
Alors aidez la commune à
obtenir le label en vous ins-
crivant sur la plateforme !**



INFOS « EN VRAC »

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 h - 12 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h	sur demande
14 h - 17h	14 h - 17h	-	14 h - 17h	14 h - 17h	-

PLAQUES DE NUMÉROTATION DES MAISONS

Bis repetita : nous rappelons qu'un certain nombre de plaques n'ont toujours pas été retirées. Merci aux retardataires de bien vouloir le faire au plus vite !

FIBRE OPTIQUE

Nous y sommes : cette fois-ci la totalité de la commune de Sarroux-Saint Julien est éligible !

ÉLAGAGE

Il reste quelques élagages en bord de voies communales qui n'ont pas été réalisés, suite à notre demande aux propriétaires concernés. Nous remercions à nouveau les propriétaires qui se sont acquittés de cette obligation et deman-

dons instamment aux autres de bien vouloir se mettre en conformité avec la réglementation.

REMERCIEMENTS

Nous remercions les époux Jean-Philippe Rispal et Anna Dudek ainsi que Mme Huguette Soriano pour leurs dons à l'école. Et l'entreprise Fouillade-Heurtaux qui est intervenue gracieusement à l'école des Alouettes.

MEUBLÉS DE TOURISME

La plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour est mise à jour. Les hébergeurs (non enregistrés à ce jour) doivent déposer leur CERFA auprès de la mairie ou de l'office de Tourisme Haute-Corrèze.

LA GENDARMERIE COMMUNIQUE À PROPOS DU VOL PAR FAUSSE QUALITÉ OU PAR RUSE

Le vol par fausse qualité ou par ruse est une forme de vol bien particulière, généralement non-violente mais qui repose sur la tromperie.

Notre département n'est pas épargné par ce genre de méfait et ce sont les personnes âgées qui sont les principales victimes de ce genre d'escroquerie. En effet, les individus en cause basent leur action sur le fait que les seniors sont parfois isolés, physiquement affaiblis,

détenteurs d'argent liquide ou d'objets de valeur mal protégés.

Un ou plusieurs individus usurpent une fausse qualité ou inventent un prétexte pour s'introduire dans votre domicile et détournent votre attention dans l'objectif de vous dérober vos objets de valeur et vos liquidités. Ils se présentent souvent à deux, l'un retenant votre attention pendant que l'autre fouille les lieux et vole vos biens.

Pour rentrer dans votre domicile, les voleurs peuvent :

- inventer toutes sortes de prétextes : simulation d'un malaise, besoin de boire un verre d'eau, nettoyer une tâche,...
- prétendre une fausse qualité : faux gendarmes, pompiers, employés de mairie,...
- se présenter comme étant des employés du gaz, des eaux, de la Poste, éboueurs,...

COMMENT VOUS PROTÉGER ?



► **Limitez l'accès à votre domicile**, équipez votre porte d'un judas et d'un entrebâilleur, vous pouvez aussi parler à travers la porte. Lorsque la personne se présente à l'interphone ou à votre porte n'ouvrez jamais immédiatement, demandez à voir une carte professionnelle ou un justificatif de passage même si la personne est en tenue de travail. En cas de refus, ne la laissez pas entrer.

► **N'hésitez pas à effectuer un contre-appel** pour vérifier que la venue de la personne qui se présente chez vous est bien officielle. Utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures, numéros d'appels d'urgence) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente. Si vous ne parvenez pas à joindre le service en question, proposez un autre rendez-vous à la personne afin de procéder aux vérifications nécessaires.

► Lorsque vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, **assurez-vous** auprès de l'organisme, éventuellement dans certains cas de la mairie, **de la réalité de cette visite**. Dans la mesure du possible, demandez à un membre de votre famille, un voisin, un ami, d'être présent le temps de la visite.

► **Ne divulguez en aucun cas** l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

► **N'indiquez pas sur votre boîte aux lettres** « Monsieur ou Madame Y », « Veuf ou Veuve X » vous donneriez des indications comme quoi vous vivez seul (e).

► **Ne conservez pas trop d'argent liquide** chez vous.



SI VOUS LAISSEZ ENTRER UNE PERSONNE CHEZ VOUS

► Dans la mesure du possible, demandez à un membre de votre famille, un voisin, un ami, d'être présent le temps de la visite.

► Ne la laissez pas sans surveillance, suivez-la dans ses déplacements.

► Si elle vous incite à la suivre à l'extérieur en prétextant par exemple vouloir des renseignements sur une maison ou un terrain à vendre dans le voisinage, prenez le temps de verrouiller toutes les issues de votre habitation car un complice pourrait profiter de ce subterfuge pour s'introduire chez vous.

► Après le passage d'un inconnu, vérifiez toujours la présence de vos numéraires et objets de valeur.

► Ne signez aucun document dont vous ne comprenez pas clairement le sens.



DEUX EXEMPLES :

► Un faux plombier se présente chez vous afin de contrôler votre installation suite à une fuite d'eau importante chez votre voisin. Il vous demande d'effectuer avec lui des vérifications et en profite pour vous subtiliser des objets de valeurs.

► Un faux employé EDF se présente au domicile d'un particulier qui le laisse entrer chez lui après qu'il lui ait indiqué venir vérifier l'installation électrique. Après avoir fait son inspection, ce dernier repart. Quelques instants plus tard, de faux gendarmes ou policiers (avec brassard, blouson et/ou carte) se présentent. Ils indiquent à la victime que la personne reçue était un voleur. Ensuite, ces individus demandent au particulier de vérifier que sa carte bancaire ou des valeurs (numéraire, bijoux, or...) n'ont pas été dérobées. Ils l'accompagnent... Ensuite, un des deux individus occupe la victime à remplir des papiers pendant que son complice va récupérer discrètement les objets de valeurs montrés quelques minutes auparavant.

L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE



"IL FAUT PARFOIS SE MÉFIER AVANT DE LAISSER CES PERSONNES RENTRER CHEZ VOUS !"

VOUS ÊTES VICTIME D'UN VOL « PAR RUSE »

► Ne paniquez pas.

► Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17. Votre réactivité permettra une intervention rapide visant à interpeller les auteurs.

► Donnez toutes les informations utiles aux gendarmes : adresse de votre domicile, description des auteurs (taille, vêtements,...), le mode opératoire succinct, éventuellement du véhicule utilisé (modèle, couleur, immatriculation) et du préjudice.

► Ne touchez à rien chez vous en attendant l'intervention des gendarmes qui rechercheront les traces et indices laissés par les malfaiteurs.

► Déplacez-vous à la gendarmerie de votre secteur pour déposer une plainte.



Cellule Prévention Technique de la Malveillance
Groupement de gendarmerie de la Corrèze



Déposer mon permis de construire en ligne



● La saisine par voie électronique, une possibilité pour les usagers de saisir l'administration publique de manière simple et directe

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

Au 1^{er} janvier 2022, la SVE s'appliquera également **aux demandes d'autorisation d'urbanisme**, avec l'obligation **pour toutes les communes** d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme dématérialisée.



● Quels sont les bénéfices du service en ligne ?

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture des guichets : en déposant vos demandes de permis de construire en ligne.

Faites des économies de papier, de frais d'envoi, et de temps !



Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée.

La chaîne d'instruction sera optimisée, pour plus de fluidité dans le traitement de votre demande et plus de réactivité.

● Dès aujourd'hui...

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ?

Sur service-public.fr, AD'AU, pour Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme, permet de constituer vos dossiers de demandes en ligne de manière simple et rapide, tout en étant guidé à chaque étape.

Sur AD'AU, laissez-vous guider !

La saisie de quelques informations ciblées vous permettra d'éditer le bon formulaire CERFA, automatiquement pré-rempli, et accompagné de la liste des pièces justificatives à fournir.

Un service simple qui réduit les risques de rejet des dossiers !

● Et toujours...

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la construction de votre dossier !

JUDO CLUB DU PLATEAU BORTOIS

Le club a repris ses cours le jeudi 9 septembre au Gymnase de St Julien et le lundi 13 septembre au Dojo de Bort-les-Orgues.

Cours les jeudis à Saint-Julien :

Baby Judo (3 ans et demi à – de 7 ans) de 17 h 15 à 18 h.

Jeunes de 7 à 14 ans de 18 h à 19 h.

Taïso de 19 h 15 à 20 h 15 (ados/adultes en tenue de sport : renforcement musculaire avec et sans matériel, circuit training, gainage, abdos, fessiers...).

Cours les lundis à Bort :

Baby Judo (3 ans et demi à – de 7 ans) de 17 h à 17 h 45.

Jeunes de 7 à 14 ans de 17 h 45 à 18 h 45.

Ados/adultes de 18 h 45 à 20 h 30. Et cours à thème les vendredis soir.

Vous pouvez consulter notre site internet : www.judo19.fr ou notre site Facebook.

Venez essayer le judo et le taïso !
DEUX SEANCES D'ESSAI GRATUITES (judo et taïso)

Ouvert à tous dès 3 ans et demi jusqu'aux adultes
AVEC PRÊT D'UN KIMONO POUR LE JUDO.

Pour plus de renseignements, contactez :

Sébastien FONMARTIN (diplômé d'État) au 06-19-92-27-65



DÉCÈS

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles de Jacques CHEMINADE, Sandra GUITTARD, Jean SERRE.

MARIAGES

Le 24 juillet, de Anna DUDEK et Jean-Philippe RISPAL domiciliés à Bort-les-Orgues ;

Le 14 août, de Colette GOUTTEFARDE et Gilles MONPIED, domiciliés à Massy (Essonne), résidant à Cronzat ;

Le 28 août, de Martine VIGNON et Pascal LE BLAYE, domiciliés à Isneauville (Seine-Maritime), résidant à Sauliac ;

Le 30 octobre, de Bénédicte VEYRIER et Renaud SALMON, résidant à Outreval.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent !

NAISSANCES

Nous avons appris avec plaisir la naissance, le 3 juillet à Clermont-Ferrand, d'Ondine BORN de Guillaume BORN et Delphine SERRE domiciliés au Chassang.

Le 23 octobre, de Chloé, Anna DELMAS fille de Vincent DELMAS et Émilie GRAVEROL domiciliés au Deveix

Et le 21 novembre à Ussel, celle de Hanek, André, Bruno BOURGET de Thomas, Piëtte, Marie BOURGET et de Muriel, Rachel JOLIVET, domiciliés aux Baraques.

RÉDACTION

(hors articles associations)

François Barbazange, Jean-Paul Basset, Nicolas Jouve, Jean-Pierre Lacombe, Hervé Massias, Christelle Renard-Cueille, Pascale Vezat

PHOTOS

(hors articles associations)

Jean-Paul Basset, Nicolas Jouve, Jean-Pierre Lacombe, Hervé Massias, Jean-François Miallet, Christelle Renard-Cueille, Jean-Louis Veillard, Stéphanie Viallard

Toutes nos félicitations aux heureux parents et grands-parents.



... Le Chêne Sully au Mont...

PATRIMOINE DE SARROUX-SAINT-JULIEN